



COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE COLUMBIA
Division criminelle
Citation à comparaître ou « Post and Forfeit »

Empreinte digitale du pouce

SUJET			
Numéro de l'arrestation	CCN	PDID	Date de naissance
No. du préposé du poste/officier/badge/de l'unité/Cad		Zone de service de police de l'infraction	
Nom de la personne arrêtée : Nom de famille, Prénom, Second prénom			

Vous avez été arrêté(e) pour la ou les infraction(s) suivante(s)
[Veuillez énumérer toutes les accusations de l'arrestation]

Informations relatives à la décharge et au retour à la cour

DÉCHARGE DE CITATION UNIQUEMENT
Agents : Veuillez indiquer la cour appropriée et choisir une date sur le tableau du site de la Cour.

Vous êtes libéré(e) sur votre promesse de comparution à la Cour supérieure du District de Columbia, 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C. aux DATE et heure ci-dessous :

Accusations OAG seulement
 _____ à _____
 DATE HEURE
 Salle d'audience 120

Accusations US seulement
 _____ at **9:30 a.m.** Salle d'audience C-10
 DATE HEURE

Accusations US et OAG
 _____ at **9:00 a.m.** Salle d'audience 10
 DATE HEURE

J'accuse réception de cet avis de comparution. Je promets de comparaître à la date et à l'heure indiquées ci-dessus. Je comprends que si je ne me présente pas, un mandat d'arrêt peut être émis pour mon arrestation. Je comprends également que si je ne comparais pas, je pourrais être accusé(e) d'une infraction pénale pouvant entraîner une amende, une peine d'emprisonnement ou les deux si j'en suis reconnu(e) coupable.

 Signature de la personne arrêtée Date

FONDS « POST AND FORFEIT » UNIQUEMENT

Accusation: _____ Montant « Post and Forfeit » :
 \$ _____

J'ai choisi de payer et de renoncer à la caution fixée pour les accusations. Je comprends que je renonce à mon droit à une audience au tribunal lorsque je paie et renonce au montant fixé pour les accusations.

 Signature de la personne arrêtée Date

LIBÉRATION SOUS CAUTION PAR ORDONNANCE DE LA COUR UNIQUEMENT
Agents : Veuillez compléter si la personne arrêtée verse une caution sur un mandat d'un juge de la Cour supérieure du D. C.

Vous êtes arrêté(e) en vertu d'un mandat d'un juge de la Cour supérieure du D.C. parce que vous n'avez pas comparu pour une affaire criminelle. Vous devez vous présenter à la salle d'audience C-10, 500 Indiana Ave., NW, Washington, le :

_____ à **9h30 .**
 DATE HEURE

J'ai payé la caution fixée par la Cour. Je promets de comparaître à la date et l'heure ci-dessus. Je comprends que dans le cas contraire, je peux faire l'objet d'un mandat d'arrêt. Je comprends aussi que dans ce cas, je peux faire l'objet de poursuites criminelles pouvant résulter en une amende, une peine de prison, ou les deux si je suis coupable d'un délit de non-comparution.

Montant de la caution

\$ _____

Nom et adresse de la personne versant la caution

 Nom

 Adresse

 Signature de la personne arrêtée Date

COORDONNÉES DE LA PERSONNE ARRÊTÉE

DROIT À UN AVOCAT : Vous pouvez avoir le droit à un avocat nommé par la cour. Complétez cette section clairement pour qu'il puisse vous contacter.

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____ **Appt :** _____

Ville/État/Code postal : _____

Accusé réception de l'avis aux personnes arrêtées

Je reconnais que j'ai reçu et lu l'Avis aux personnes arrêtées et je comprends mes droits.

 Signature de la personne arrêtée Date

Nom de l'interlocuteur en cas d'urgence : _____

Numéro de téléphone de l'interlocuteur en cas d'urgence : _____

Délivré par le Clerc par intérim de la Cour supérieure du District

 Signature du préposé du poste No. de badge Unit

RÉGLAGE POSSIBLE DU COVID

Si une date d'audience est prévue, obtenez votre nouvelle date à : www.tinyurl.com/dc-citations

AVIS AUX PERSONNES ARRÊTÉES

Veillez lire les informations ci-dessous qui expliquent votre libération et votre devoir de respect. Les informations ci-dessous sont sujettes à modifications sans préavis.



DÉCHARGE DE CITATION

Si vous êtes éligible, vous pouvez être libéré(e) immédiatement sur votre promesse de vous rendre à la Cour supérieure du D.C., 500 Indiana Ave., NW, Washington, D.C. à la date et à l'heure indiquées dans la section Décharge de citation à la page 1 de ce document.

Un procureur décidera s'il convient d'intenter une action pénale contre vous. Si vous ne comparez pas devant le tribunal, un mandat d'arrêt peut être émis contre vous. Si vous recevez la confirmation que votre affaire a été classée, vous n'avez pas besoin de comparaître devant le tribunal.

Comme condition de votre Décharge de citation, il peut vous être demandé de ne pas vous approcher ni d'être en contact avec une personne particulière et/ou de ne pas vous approcher d'un endroit particulier jusqu'à votre comparution.

Si vous ne respectez pas les dispositions d'ordonnance restrictive, un agent de police peut vous arrêter immédiatement et vous serez traduit(e) en justice le jour suivant l'ouverture du tribunal. Si le procureur vous inculpe d'un crime, vous aurez le droit d'être représenté(e) par un avocat. Si vous ne pouvez pas en assumer le coût, un avocat sera mis à votre disposition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Même en cas d'arrestation, le gouvernement peut décider de ne pas porter plainte contre vous. Il est important que vous apportiez le formulaire de décharge de citation avec vous au tribunal à la date de votre mise en accusation, car il contient des informations dont vous pourriez avoir besoin pour identifier si le gouvernement vous poursuit ou non en justice.

POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR VOTRE DOSSIER

Pour en savoir plus sur l'évolution de votre dossier, vous pouvez appeler la ligne d'assistance de la division des affaires criminelles de la Cour supérieure du D.C. au (202) 879-1373.



LIBÉRATION SOUS CAUTION

Vous avez été arrêté sur mandat d'arrêt. Vous pouvez déposer une caution d'un montant fixé par le juge qui a délivré le mandat. Si vous payez la caution, vous serez libéré(e) pour comparaître devant le tribunal à la **date et à l'heure** indiquées à la page 1 de ce document. Si vous ne vous présentez pas à cette date et heure, un nouveau mandat d'arrêt pourrait être émis pour votre arrestation. Vous pourriez faire l'objet de poursuites, même si le procureur décide d'abandonner cette affaire. Le fait de ne pas se présenter à la date d'audience pourrait également entraîner la perte de votre caution.



FONDS « POST AND FORFEIT » MONEY

Si vous avez été inculqué d'une infraction éligible et que vous êtes éligible au « post and forfeit », vous pouvez payer la somme fixée par le tribunal pour l'infraction et l'affaire sera classée. Si vous choisissez de payer le montant fixé, vous ne serez PAS remboursé(e) parce que vous acceptez de perdre le montant. Aucune sanction, pénalité, peine renforcée ou incapacité civile ne sera imposée par un tribunal ou une agence du District de Columbia dans le cadre d'une procédure ou action pénale, civile ou administrative ultérieure si vous versez la caution et y renoncez. L'arrestation **figurera** dans votre dossier. Vous pouvez déposer une requête auprès de la Cour supérieure pour sceller votre dossier d'arrestation. Pour plus d'informations à cet égard, vous pouvez contacter le service du défenseur public du District de Columbia au **202-628-1200** ou par e-mail à www.pds.dc.org.

- **ET SI VOUS CHANGEZ D'AVIS ET DÉCIDEZ DE CONTESTER LES ACCUSATIONS ?** Si vous décidez que vous préférez ne pas comparaître au tribunal après avoir versé la caution, vous pouvez présenter une « requête en abandon du renoncement » dans un délai de 90 jours à compter d'aujourd'hui.
- **ET SI LE GOUVERNEMENT DÉCIDE DE S'OPPOSER À VOTRE CHOIX DU « POST AND FORFEIT » ?** Le bureau du Procureur général pour le District de Columbia, le procureur dans cette affaire, peut déposer une « requête en abandon du renoncement » dans un délai de 90 jours.
- **QUE SE PASSE-T-IL SI LA COUR ACCÈDE À LA REQUÊTE ?** Si votre requête ou celle du gouvernement est acceptée, les accusations seront réinstitué(e)s et vous devrez aller au tribunal. Si vous ne pouvez pas assumer les frais d'avocat, vous pouvez bénéficier des services d'un avocat commis d'office.

Si vous ne choisissez pas l'option « Post and Forfeit » et si vous souhaitez poursuivre l'affaire criminelle, vous pouvez bénéficier d'une décharge de citation.



AVIS IMPORTANT AUX PERSONNES ARRÊTÉES RELATIF AUX INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Si vous avez été arrêté(e) pour **défaut de permis, conduite après suspension** ou **conduite après révocation**, votre affaire peut être résolue plus rapidement si vous vous munissez des documents suivants lors de votre comparution :

- **Défaut de permis** : un permis valable (ou un Learner's Permit du Department of Motor Vehicles (DMV) du District de Columbia ou un permis d'un autre État valable ET vos antécédents de conduite de 15 ans.
- **Conduite après suspension ou révocation** : Si votre permis a été suspendu ou révoqué, présentez une documentation certifiée conforme du Department of Motor Vehicles du District de Columbia ou de celui de votre État d'origine indiquant que vous avez corrigé les problèmes qui ont conduit à la suspension ou révocation de votre permis, notamment le paiement de toute amende ou obligation financière, et que vous avez payé tous les frais de rétablissement éventuels. Le document doit aussi indiquer que votre permis est de nouveau en vigueur et que vous êtes en règle.